



COMMUNIQUÉ

LES PRUD'HOMMES LE CONFIRMENT LOÏC N'EST PAS UN VOLEUR

LA DIRECTION D'ONDULYS CONDAMNÉE

Notre collègue de travail Loïc, informaticien pour Ondulys Groupe, avait été injustement licencié en 2017 suite à du vol de matériel informatique dans son véhicule, la nuit, devant son domicile.

La direction l'avait licencié pour faute grave, pour vol.

Le Conseil des Prud'hommes requalifie le licenciement en «sans cause réelle et sérieuse».

Ondulys est condamné à lui payer ses indemnités de licenciements, ses congés payés et les frais engagés par Loïc dans le cadre de la procédure.

Nous publions ce communiqué afin de réhabiliter la dignité et l'honneur de notre collègue de travail Loïc qui a été sali publiquement par la direction d'Ondulys.

La justice confirme ce que nous savions : Notre collègue Loïc n'est pas un voleur et n'est pas responsable des vols qui ont eu lieu dans son véhicule.

Nous souhaitons à Loïc que cette victoire puisse lui permettre de tourner la page la tête haute. Nous lui souhaitons une réussite professionnelle à la hauteur de ses compétences.

La reconnaissance de cette injustice prouve à nouveau avec quelle méprise la direction d'Ondulys considère les salariés qui font tourner l'entreprise et créent ses richesses.

**AVEC LA CGT, METTONS EN ÉCHEC LES MÉTHODES PATRONALES QUI MENACENT
NOTRE SANTÉ, NOS SALAIRES ET NOS EMPLOIS.
REJOIGNEZ LA CGT !**